



COURSE NATURE DES 2 VALLEES

DIMANCHE 26 AVRIL 2026

RÈGLEMENT

Organisateur :

Office du Sport Givordin (OSG) – Association loi 1901 – N° de SIRET N° 513 016 303 00010

Article 1 : L'épreuve

L'épreuve est organisée par **l'Office du Sport Givordin** (OSG), avec le soutien de la ville de Givors et de partenaires privés. Elle fait appel à de nombreux bénévoles pour aider à l'organisation.

3 formats de courses sont proposés : Départ et arrivée parc des sports

-Pour les 6-12 ans animations enfants : courses de 1 et 2 km

-Parcours 11,600 km pour les amateurs

-Parcours 19,400 km pour les confirmés

Cette première édition est limitée à **500 coureurs**

Les animations enfants auront lieu dans l'enceinte du parc des sports

Les deux parcours « course nature » sont mis en place, et balisés. Ces parcours utilisent principalement des chemins, même si certains passages sur route ont lieu et nécessitent donc vigilance et respect du code de la route.

2-Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site <https://www.dagsystem> jusqu'au **25 avril 2026**, dans la limite de 500 inscriptions.

Frais d'inscription

Parcours de 19,400 km

- **20 €**
- **22 €** pour, sur place, le jour de la course

Parcours de 11,600 km

- **10 €**
- **12 €** pour, sur place, le jour de la course

Retrait des dossards :

- **Air Running Mornant à Mornant, vendredi 24 et samedi 25 avril de 9h00 à 18h00 heures.**
- **Service des sports de la ville de Givors, palais des sports S. Allende**

Un tee-shirt de la première édition est offert à chaque participant. Il sera remis au participant lors du retrait du dossard

Aucun dossard ne sera remis sans le dossier complet et validé par l'organisation.

L'inscription est validée si le dossier en ligne est complet avec :

- Les données du formulaire d'inscription intégralement remplies
- L'acceptation du règlement de l'inscription effectué
- Le paiement de l'inscription effectué
- Pour les 2 parcours, la fourniture d'un des documents suivants :

Personnes mineures :

- Une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative.
- Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de 6 mois.

Personnes majeures :

- Une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de l'épreuve.

Pour les mineurs non accompagnés, l'autorisation parentale est obligatoire (signature du représentant légal avec nom, prénom et numéro de téléphone portable).

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne **avant le samedi 25 avril**, afin de valider définitivement l'inscription.

Pour les animations enfants, les inscriptions se font sur place le jour de l'épreuve. Le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale sont obligatoires.

3-Ravitaillements

19,400 km : 1 ravitaillement plus un point d'eau + ravitaillement à l'arrivée.

11,600 Km : 1 ravitaillement + ravitaillement à l'arrivée.

Parcours enfants : pas de ravitaillement - Boisson à l'arrivée

Pour les ravitaillements en eau sur les parcours, les coureurs doivent utiliser prioritairement leur propre éco cup.

4-Sécurité

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements de route. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

La protection médicale est assurée par une équipe de secouristes. Ils pourront décider de la mise hors épreuve de tout athlète présentant des difficultés pouvant entraîner un incident grave pour sa santé. Toutefois les difficultés d'accès de certaines portions du parcours n'autorisent pas une intervention immédiate. Chaque concurrent doit avoir en conscience le fait qu'il puisse attendre de nombreuses minutes la venue des secours. Le temps d'intervention ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation.

5- Respect de l'environnement

Par souci de propreté et respect des endroits mis à la disposition des coureurs, l'organisation demande à tous les concurrents et accompagnateurs de ne pas polluer par des jets de papiers, de bouteilles et de plastiques sur les sites traversés. Des poubelles seront à disposition des coureurs aux points de ravitaillement. Les concurrents sont priés de ne pas abandonner de déchets (papiers, emballages de gels...) sur le parcours sous peine de disqualification.

Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans son intégralité.

6-Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

7- Récompenses aux coureurs

Un classement au scratch avec :

- Récompenses 11,600 km individuels : classement 1er /2ème /3ème – Homme & Femme.
- Récompenses 19,400 km individuels : classement 1er /2ème /3ème – Homme & Femme.

Récompense le plus jeune et plus ancien 1^{er} Homme & Femme.

Un challenge entreprise et un challenge club peut être organisé. L'entreprise et le club qui comptent le plus grand nombre de participants à l'ensemble des courses (hors course enfants), sont récompensés.

8-Droit à l'image

Les coureurs, en s'inscrivant à la « course nature des 2 vallées », abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises pendant la course.

9- Données

Lorsque vous vous inscrivez à la « course nature des 2 vallées », vous nous confiez volontairement certaines informations. Celles-ci incluent vos nom, adresse électronique, numéro de téléphone, ou tout autres données que vous nous communiquerez. Ces informations que nous obtenons sont utilisées dans le seul but de vous permettre de vous inscrire à cet évènement et de pouvoir, à postériori, vous informer de l'ouverture des inscriptions de l'édition suivante. Ces données sont conservées le temps de l'organisation de la compétition et ne sont divulguées à aucun autre organisme.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant, ainsi que la possibilité de demander à ne plus recevoir de courrier électronique concernant la compétition, en cliquant sur le lien présent en bas de page de l'e-mailing.

10-Modification - Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, et aux circuits à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

Quels que soient les motifs, aucun remboursement ne sera alors effectué.

L'engagement d'un coureur entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

11-Solidarité

Une action solidaire : Un euro sur les frais d'inscription de chaque dossard sera versé à l'association : LYON BASKET FAUTEUIL